

EN CAS D'ALERTE CHIMIQUE, DE DÉVERSEMENT, DE FUITE, D'INCENDIE, D'EXPOSITION OU D'ACCIDENT, TÉLÉPHONER EN TOUT TEMPS AU 1 800 561-8273 OU À CHEMTREC AU 1 800 424-9300

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

FABRIQUÉ POUR :

LES PRODUITS AGRI-UNIS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5

24 h sur 24 : 1-800-561-8273

Urgences médicales — Prosar : 1-800-301-7976

Autre numéro d'urgence Canutec : 1-613-996-6666 (frais virés)

NOM CHIMIQUE : Chlorpyrifos : O,O-Diethyl O-(3,5,6-trichloro-2-pyridyl) phosphorothioate

USAGES DU PRODUIT : Insecticide – Groupe 1B

N° ENR : 24648

N° FS : 24648-08-UAP

Révisions à la FS : Toutes les sections

Date de publication : 01/07/08

Remplace : 01/07/05

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – AVERTISSEMENT – POISON – MISE EN GARDE : Irritant pour les yeux. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer une réaction allergique chez certains individus. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. **MISE EN GARDE** : Contient l'allergène des noix. Ce produit ne doit pas être utilisé dans les maisons ou à proximité de celles-ci ou de zones résidentielles telles les parcs, les terrains d'école ou les terrains de jeu. Pour emploi par les applicateurs certifiés seulement.

AVERTISSEMENT :

NOTE AU MÉDECIN : Ce produit est un insecticide organophosphoré (inhibiteur de la cholinestérase). L'atropine est l'antidote à privilégier et doit être administré en doses multiples si nécessaire jusqu'à ce que le patient soit atropinisé. Dans les cas sévères, le 2-PAM, peut aussi être utilisé et des améliorations thérapeutiques commencent dans les 24 heures suivant l'exposition. Déterminer la cholinestérase du sérum et RBC. Administrer des fluides par voie intraveineuse avec précaution, au besoin, pour réhydrater la personne atteinte. Les symptômes d'inhibition de la cholinestérase comprennent salivation, hypermotilité gastro-intestinale, crampe abdominale, nausées, diarrhée, transpiration, myosis, larmolement, vision brouillée, maux de tête, étourdissements, ataxie, bradycardie, essoufflement, cyanose et contractions ou tremblements musculaires. Dans les cas extrêmes, la tétanie, la confusion mentale, la faiblesse, le collapsus cardiovasculaire, la paralysie, des convulsions et même la mort, peuvent survenir.

Ce produit est constitué de granules couleur havane à brun clair avec une légère odeur de solvant rappelant le mercaptan.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Ingrédients chimiques :</u>	<u>Pourcentage selon le poids :</u>	<u>N° de CAS</u>	<u>VLE (unités)</u>
Chlorpyrifos	15,00	2921-88-2	0.1 FIV*

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau doucement et lentement pendant 15 à 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer au bout de 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

Contact avec la peau ou les vêtements : Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Faire boire à petites gorgées un verre d'eau, si la personne peut avaler. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre anti-poison ou d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou l'ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1 800 301-7976. Avoir l'étiquette ou le contenant du produit à portée de la main lors d'un appel au centre antipoison ou à un médecin ou au moment d'obtenir des soins médicaux.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (méthode) : Sans objet

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (LII ET LSI) : Non établies.

AGENTS D'EXTINCTION : Employer le moyen approprié au feu environnant. Produit chimique sec, dioxyde de carbone, mousse, eau pulvérisée ou brouillard.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Peuvent inclure, mais n'y sont pas limités, oxydes de soufre, oxydes d'azote, oxydes de carbone, composés contenant phosphore et chlorure d'hydrogène.

TECHNIQUES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE : Porter un équipement respiratoire en circuit fermé doté d'un dispositif de protection complet. Demeurer à contrevent du feu et tenir tout le personnel non essentiel éloigné de la zone touchée.

RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Si l'eau est utilisée pour combattre le feu, la contenir avec des digues afin d'éviter le ruissellement et la contamination des sources d'eau. Ne pas laisser l'eau de ruissellement pénétrer dans les ruisseaux, les étangs ou les lacs. Garder les contenants au frais avec de l'eau pulvérisée pour éviter une explosion possible causée par l'augmentation de leur pression.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS**MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITES OU DE DÉVERSEMENTS :**

Pour les petits déversements, éviter de produire de la poussière, balayer et placer le produit dans des contenants pour application terrestre possible selon les directives de l'étiquette ou pour une élimination appropriée. Vérifier les règlements locaux ou provinciaux pour l'élimination. Laver la surface souillée avec de l'eau pour éliminer tout résidu.

ATTENTION : Éviter que les déversements et les lavures de ceux-ci ne contaminent les égouts municipaux ou les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION : Se laver les mains après manipulation du produit avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer les vêtements immédiatement si les pesticides les pénètrent. Ensuite, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Enlever l'ÉPI après manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres. Voir la section 8 pour ÉPI. Garder hors de la portée des enfants.

ENTREPOSAGE : Ne pas entreposer à plus de 37,8 °F/100 °C. Entreposer d'une manière sécuritaire. Conserver le produit dans son contenant d'origine seulement. Garder le contenant hermétiquement fermé quand on n'utilise pas le produit. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Équipement de protection individuelle : les personnes appliquant ou manipulant le produit doivent porter : une chemise à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques tels que laminés ou Viton®, des chaussures et des chaussettes. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien des ÉPI. S'il n'y a pas de directives pour le lavage, employer du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver les ÉPI séparément.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

MESURE D'INGÉNIERIE : Quand les manipulateurs utilisent un circuit fermé ou sont dans une cabine fermée ou un avion d'une façon qui respecte les exigences des normes de protection des travailleurs (WPS) pour les pesticides agricoles [40 CFR 170.240 (4-6)], les exigences relatives aux ÉPI peuvent être réduites ou modifiées tel que spécifié dans les WPS.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Non requise en temps normal, si les vapeurs ou les bruines excèdent les niveaux acceptables, porter un respirateur NIOSH approuvé contre les pesticides avec des cartouches pour filtrer les vapeurs de pesticides.

PROTECTION DES YEUX : Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées.

PROTECTION DE LA PEAU : Porter des vêtements de protection : chandail à manches longues et pantalon, chapeau, chaussures et chaussettes. Porter des gants en caoutchouc ou résistant aux agents chimiques.

	PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA	TLV-TWA selon ACGIH
Chlorpyrifos	non inscrit	0,1 mg/m ³ FIV (peau)

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE ET ODEUR : Granules couleur havane à brun clair avec une légère odeur de solvant rappelant le mercaptan. **SOLUBILITÉ :** Insoluble
POIDS SPÉCIFIQUE (Eau = 1) : 0.48 – 0.64 g/ml **MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE :** 480 – 640 kg/m³ **pH :** non établi
TENSION DE VAPEUR (mm) : sans objet **POINT D'ÉBULLITION :** sans objet
POURCENTAGE DE VOLATILITÉ : non établi **TAUX D'ÉVAPORATION :** non établi

Remarques : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable

CONDITIONS À ÉVITER : Chaleur excessive ; température de plus 158 °F/70 °C.

SUBSTANCES INCOMPATIBLES : Oxydants et bases.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Peuvent inclure, mais s'y sont pas limités, oxydes des soufre, oxydes d'azote, oxydes de carbone, composés phosphoreux et du chlorure d'hydrogène, sulfites organiques et dioxyde du soufre peut être formé de la décomposition.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë LD₅₀ (rat mâle) : 2 250 mg/kg

Irritation des yeux (lapin) : Peut causer une irritation modérée des yeux

Inhalation CL₅₀ (rat mâle) : 2,06 mg/L (4 h)

Potentiel carcinogène : Aucun inscrit dans OSHA, NTP et IARC. L'ACGIH classe le chlorpyrifos TLV-A4 : inclassable quant à sa cancérogénicité pour les humains.

Toxicité cutanée aiguë LD₅₀ (lapin) : > 5 000 mg/kg

Irritation cutanée (lapin) : Peut causer une irritation modérée

Sensibilisation cutanée (cobaye) : N'est pas un sensibilisant

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Ce produit est toxique pour les poissons, les invertébrés aquatiques, les petits mammifères et les oiseaux. Ne pas appliquer directement dans l'eau ou dans les zones contenant de l'eau de surface ou dans les zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux. La dérive ou le ruissellement peuvent avoir des effets indésirables sur les organismes aquatiques présents dans l'eau avoisinant les zones traitées. Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées au traitement direct ou aux résidus du produit présents sur les cultures en fleurs. Ne pas appliquer ce produit ni le laisser atteindre les cultures en fleurs ou les herbes que les abeilles visitent activement. Ne pas contaminer l'eau au moment de la disposition des eaux de nettoyage de l'équipement. Ne pas appliquer ce produit quand les conditions météorologiques sont favorables à la dérive de la zone visée.

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants pour quel qu'usage que ce soit. Vider complètement le sac dans l'équipement d'application du produit. Le contenant doit être déposé dans un site de collecte de contenants. Communiquer avec votre détaillant/distributeur local pour obtenir l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'y apporter le contenant : rincer trois fois ou rincer à pression le contenant en ajoutant le résidu de rinçage au réservoir de pulvérisation. Rendre le contenant vide inutilisable pour un usage ultérieur. S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans votre région, disposer du contenant selon les exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue, contacter le fabricant ou l'agence régulatrice provinciale. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description DOT/TDM : SUBSTANCE DANGEREUSE DU POINT VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S., 9, UN 3077, III (CHLORPYRIFOS), ERG GUIDE 171.

Classification fret transporté par voie de surface É.-U. : INSECTICIDES, INSECTIFUGES, NOI, AUTRE QUE POISON (NMFC 102120 ; CLASSE : 60)

Description IMDG : SUBSTANCE DANGEREUSE DU POINT VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S., 9, UN 3077, III (CHLORPYRIFOS), ERG GUIDE 171.

15. RÉGLEMENTATION

Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS :

NFPA		HMIS	
1 Santé	0 Moindre	1 Santé	
1 Inflammabilité	1 Légère	1 Inflammabilité	
1 Instabilité	2 Modérée	1 Réactivité	
	3 Élevée	H ÉPI	
	4 Grave		

Classement des dangers/signalement SARA

Catégorie de danger SARA III : Immédiat 0 Feu N Relâchement soudain de la pression N
Différé N Réactif N

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Chlorpyrifos (n° CAS : 2921-88-2) 1 lb

SARA, Titre III, section 313 : Non inscrit

Inscription au registre RCRA : Non inscrit

Proposition 65 de la Californie : Non inscrit

16. AUTRES INFORMATION

STATUT DE LA FS : Toutes les sections ont été révisées.

PRÉPARÉ PAR : Services des marques et affaires réglementaires

RÉVISÉ PAR : Services de réglementation et de l'environnement

®Viton est une marque de commerce déposée de DUPONT DOW ELASTOMERS L.L.C.

*FIV – mesuré comme fraction inhalable et vapeur.

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec toute autre matière ou tout autre procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et Les Produits Agri-Unis Canada Inc. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.